CONTACT HAMILTON	POLITIQUE:	G85	
	ADOPTION:	September 1, 2014	
	APPROUVÉ PAR:	Conseil d'administration	
	DERNIÈRE RÉVISION:	February 23, 2023	
MANUELLE	CONTACT HAMILTON CONSIEL D'ADMINISTRATION		
CATÉGORIE	POLITIQUES DE GOUVERNANCE		
TITRE	Approvisionnement concurrentiel		

Voir la Directive en matière d'approvisionnement dans le secteur parapublic en vigueur au 1^{er} juillet 2011.

Contexte

Au cours de l'exercice 2014-2015, Contact Hamilton est devenu, en tant que bénéficiaire d'un financement public annuel, un organisme du secteur parapublic assujetti à la *Loi de 2010 sur la responsabilisation du secteur parapublic*.

Politique

Contact Hamilton s'assurera que tous les marchés passés par l'organisation sont conformes aux exigences obligatoires énoncées dans la Directive en matière d'approvisionnement dans le secteur parapublic (ci-jointe).

Contact Hamilton aura recours à un processus d'approvisionnement concurrentiel ouvert lorsque la valeur estimée des biens ou des services est de 100 000 \$ ou plus. Les exemptions doivent être conformes aux accords commerciaux pertinents.

Contact Hamilton aura recours à un processus d'approvisionnement concurrentiel pour des services d'experts-conseils, peu importe leur valeur. Les exemptions doivent être conformes aux accords commerciaux pertinents.

Contact Hamilton ne réduira pas la valeur globale de ses achats (p. ex., en les divisant) en vue de contourner les exigences relatives aux seuils d'approvisionnement concurrentiel.

Pour les dépenses de moins de 100 000 \$, Contact Hamilton suivra les règles relatives aux méthodes d'approvisionnement décrites ci-dessous.

Pouvoir d'approbation / Méthode d'approvisionnement

Biens, services autres que d'experts-conseils et travaux de construction				
Valeur totale des achats	Méthode	Pouvoir		
	d'approvisionnement	d'approbation		
Entre 0 et 9 999 \$	Une soumission	Directeur général		
Entre 10 000 et 24 999 \$	Trois soumissions écrites	Directeur général		
Entre 25 000 et 99 999 \$	Processus informel ou sur	Conseil		
	invitation – trois soumissions	d'administration		
	écrites			
a100 000 \$ et plus	Processus concurrentiel ouvert	Conseil		
		d'administration		
Services d'experts-conseils				
Entre 0 et 99 999 \$	Processus concurrentiel ouvert	Conseil		
	ou sur invitation	d'administration		
100 000 \$ et plus	Processus concurrentiel ouvert	Conseil		
		d'administration		

Pour lire la description des 25 exigences obligatoires, veuillez consulter la Directive en matière d'approvisionnement dans le secteur parapublic (1^{er} juillet 2011).

This document is available in English.